

LES JUSSIES, redoublez de vigilance !!!



Statut : plantes interdites par la réglementation

Règlement européen n°1143/2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes.

Les Jussies génèrent un herbier composé de longs rhizomes qui peut conquérir intégralement un plan d'eau calme, tant en surface qu'en profondeur. Ce sont des plantes aquatiques ou amphibies, très productives, capables de doubler leur poids toutes les 2-3 semaines et produisant jusqu'à 2 kg de matière sèche par m². Elles utilisent l'eau ou les animaux pour disperser des fragments flottants (rhizomes ou plantules), chaque fragment étant capable de reformer de nouveaux herbiers flottants par reproduction végétative.

Les Jussies ont un impact très important sur la biodiversité aquatique et la qualité de l'eau : elles étouffent la végétation aquatique en empêchant l'accès à la lumière et aux nutriments et affaiblissent chimiquement la concurrence par des substances allélopathiques qui défavorisent la germination des autres plantes ; enfin, elles transforment profondément le milieu en asphyxiant la faune et la flore aquatiques par leurs déchets, en réduisant la circulation des sédiments, de l'eau et des poissons, et en conduisant au comblement des étangs.

Prévenez-nous dès que vous constatez la présence de Jussie, où que cela soit, merci de bien vouloir compléter le questionnaire, ci-dessous, et le retourner au Syndicat des Etangs de la Dombes et/ou au FREDON 01.

Le vous avez constaté la présence de jussie sur la commune de :

lieudit :, étang rivière fossé autre :

préciser le nom du site :, la surface colonisée m².

Usages du milieu : pisciculture chasse pêche loisir autre :

Etes-vous le propriétaire l'exploitant le gestionnaire de l'étang l'observateur

Nom, prénom : Tél. :

Adresse :

Si vous avez un doute sur la nature exacte de la plante, veuillez téléphoner soit au :

— Syndicat des Étangs
— de la Dombes



SYNDICAT DES ETANGS DE LA DOMBE!

2 Grande rue – 01320 CHALAMONT

Tél. : 04 74 36 62 81– Mail : syndicatdesetangsdeladombes@gmail.com

et/ou au :



FREDON 01
4, avenue du Champ de Foire – BP 84 – 01000 BOURG EN BRESSE
Tél. : 04 74 45 56 56 – Mail : lea.berthelie@fredon01.fr